

## Communiqué de presse

### **Covoiturage : en partenariat avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté Urbaine d'Arras, Sanef met à disposition des conducteurs 38 nouvelles places sur l'aire de covoiturage située au niveau du diffuseur n°15 Arras de l'A1**

- Cet après-midi, Philippe MACQ – Responsable Région Hauts-de-France pour le groupe Sanef, Maryse CAUWET – Vice-Présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais et Pierre ANSART – Vice-Président de la Communauté Urbaine d'Arras ont officiellement mis en service l'extension de l'aire de covoiturage.
- Suite aux travaux débutés en octobre dernier, 38 nouvelles places viennent s'ajouter aux 50 places déjà existantes, pour les conducteurs du territoire de l'Artois et plus largement, à l'échelle du département du Pas-de-Calais.
- Cette extension représente un investissement global de 304 000 € HT dont 212 800 € financés par Sanef, 45 600 € par le Conseil départemental du Pas-de-Calais et 45 600 € par la Communauté Urbaine d'Arras.

Senlis, le 25 janvier 2023

#### **Une aire de covoiturage structurante pour Sanef et le territoire**



Inauguré en avril 2017 et idéalement situé au niveau du diffuseur n°15 Arras de l'A1, le parking d'Arras rencontre depuis son ouverture un vif succès nécessitant l'augmentation de sa capacité d'accueil. Cette extension répond donc aux besoins des utilisateurs du secteur et s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'ensemble des partenaires pour favoriser les nouvelles mobilités.

L'aire de covoiturage d'Arras compte maintenant 88 places de stationnement dont 2 destinées aux personnes à mobilité réduite (PMR) avec toujours de nombreux services à disposition des conducteurs et passagers : un parking entièrement clôturé et dédié aux véhicules légers, un éclairage des zones PMR, et un abri dépose-minute pour les piétons.

Implantée à l'intérieur du Domaine Public Autoroutier Concédé, l'aire de covoiturage continuera à être exploitée et entretenue par les équipes Sanef du centre d'Arras.

#### **Sanef, acteur de la mobilité d'aujourd'hui et de demain**

Pour contribuer à la décarbonation de la mobilité autoroutière, Sanef agit au quotidien pour limiter son empreinte environnementale. Ainsi, avec engagement et responsabilité, Sanef adapte ses autoroutes pour continuer à apporter le meilleur service à ses clients, en phase avec les nouveaux besoins, les nouveaux usages et les modes de déplacement d'aujourd'hui.

La pratique du covoiturage est ainsi l'un des axes forts que Sanef souhaite continuer à promouvoir et à développer, car il représente un mode de transport de plus en plus utilisé et très apprécié des conducteurs et passagers : 90 % des utilisateurs des parkings de covoiturage Sanef

se disent satisfaits de ce mode de déplacement et attribuent la note de 8/10 aux équipements mis à leur disposition\*.

Dans un contexte d'urgence climatique et d'inflation, la pratique du covoiturage est plus que jamais une nécessité.

Fort de ce constat, le groupe Sanef facilite et développe la pratique du covoiturage depuis plusieurs années déjà en proposant **une infrastructure totalement adaptée** à l'usage, via la construction de nouveaux parkings de covoiturage de qualité. A fin janvier 2023, le groupe Sanef dispose de plus de 1 500 places à proximité de ses autoroutes et le nombre de places accessibles devrait encore largement se développer au cours des années à venir.

En complément, le groupe Sanef s'est associé en 2022 à Klaxit - l'application n°1 du covoiturage quotidien en France, afin de proposer aux covoitureurs **un service de covoiturage fiable**, qui leur permet de bénéficier de nombreux avantages financiers, qui garantit une mise en relation simple, et des services adaptés et entièrement sécurisés.

En parallèle, Sanef poursuit **les échanges avec les décideurs locaux, afin d'identifier les besoins** sur les territoires desservis pas les autoroutes du groupe.

Avec les dernières annonces gouvernementales faites récemment sur ce sujet, le groupe Sanef est convaincu de l'utilité de sa démarche et entend poursuivre avec enthousiasme les efforts nécessaires pour aller, grâce au covoiturage, vers une **mobilité plus responsable, plus conviviale et plus économique**.

### **La poursuite du maillage du territoire du Département du Pas-de-Calais**

La mobilité, l'accessibilité du territoire et le développement durable sont des axes forts du Schéma Directeur Départemental de la Mobilité qui a fixé des objectifs de politiques publiques, notamment pour le développement du covoiturage en favorisant des parkings dédiés à cet usage. Pour le Département du Pas-de-Calais, 78 sites de covoiturage ont été identifiés comme pertinents pour répondre aux besoins et sont repris au Schéma Interdépartemental de Covoiturage. Le Département accompagne la réalisation des aires de covoiturage avec une participation de 50 % du coût des travaux HT plafonnée à 50 000 euros HT, après déduction de tous types de subventions. En mars 2019, les élus ont délibéré pour permettre d'accompagner davantage les grandes aires, en ajoutant 1 000 euros HT par place supplémentaire pour les aires au-delà de 50 places ou les projets d'extension. Dès la validation du Schéma Interdépartemental de Covoiturage, le Département a sollicité Sanef pour présenter les aires identifiées à proximité des échangeurs autoroutiers. La collaboration entre Sanef, la Communauté Urbaine d'Arras et le Département a ainsi permis la réalisation de l'extension de l'aire de covoiturage d'Arras (diffuseur numéro 15 de l'A 1), sur la commune de Monchy-le-Preux, une extension dont la mise en service est donc effective depuis ce mercredi 25 janvier 2023.

La pratique du covoiturage est une évolution à l'initiative des particuliers ; elle est motivée par des raisons économiques (coûts des carburants, de l'entretien des véhicules) et environnementales (pollutions, nuisances sonores, etc.). A ce jour, ce sont 46 aires de covoiturage, soit près de 1832 places dédiées à cette pratique, qui sont réalisées sur le territoire départemental (ou en travaux). Le succès de ces aires à proximité des grands axes de circulation est grandissant et de nombreux projets portés par les collectivités sont encore dans les cartons. Le Département est un partenaire privilégié du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités. L'ensemble des aires est référencé sur la plateforme régionale [www.passpasscovoiturage.fr](http://www.passpasscovoiturage.fr).

### **La Communauté Urbaine d'Arras a fait de la mobilité une priorité dans sa politique.**

Les objectifs de la collectivité sont de :

- réduire les émissions de CO2 grâce à un meilleur taux de remplissage des véhicules
- répondre à la volonté des ménages qui veulent se séparer d'une voiture
- désengorger le centre-ville
- développer le transport intermodal en lien avec notre réseau de transport.

**6** parkings relais sont actuellement accessibles aux habitants sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras, un septième parking est prévu dans les semaines à venir.

| <b>Parking relais et aires de covoiturage</b> | <b>Nombre de places</b> |
|---|-------------------------|
| Arras – avenue Churchill – sens entrant       | 30                      |
| Dainville                                     | 49                      |
| Arras- avenue Churchill – sens sortant        | 26                      |
| Saint-Nicolas-lez-Arras (Rue du Timon)        | 12                      |
| Beaurains (Route de Bucquoy)                  | 10                      |
| Parc du Val de Scarpe                         | 6 (à venir)             |

Ces parkings viennent compléter l'offre Sanef, à savoir des parkings de covoiturage à proximité de l'autoroute A1 :

- 80 places sur la commune de Fresnes-les-Montauban
- 88 places à Monchy-le-Preux. Nous avons participé à sa réalisation à hauteur de 45 600 euros.

A cela, s'ajoutent les parkings de proximité qui se trouvent dans le centre-ville d'Arras et qui sont desservis par la navette de centre-ville Citadine (un passage toutes les 10 minutes).

|           |     |
|-----------|-----|
| Crinchon  | 340 |
| Citadelle | 600 |
| Esplanade | 600 |

---

### **Le groupe Sanef**

Filiale du groupe Abertis, leader mondial de la gestion d'autoroutes, le groupe Sanef exploite 1807 km d'autoroutes, principalement en Normandie, dans le Nord et l'Est de la France. Les 2 400 collaborateurs du groupe se mobilisent chaque jour, 24h/24, pour assurer sécurité et confort à tous leurs clients. Partenaire de l'Etat et des territoires traversés par ses réseaux, le groupe s'engage pour favoriser les nouvelles mobilités, promouvoir la sécurité routière et lutter contre le réchauffement climatique.

Principales filiales : Sapn et Bip&Go. [www.groupe.sanef.com](http://www.groupe.sanef.com)

### **Sanef**

Direction de la Communication et Relations Institutionnelles  
Contact presse : Sylvie Coimbra - Responsable Communication  
02 35 18 54 05 / 06 67 49 69 89 / [sylvie.coimbra@sapn.fr](mailto:sylvie.coimbra@sapn.fr)  
[groupe.sanef.com/Journalistes](http://groupe.sanef.com/Journalistes)

---

### **Conseil départemental du Pas-de-Calais**

Contact presse : Luc Charpentier - Responsable des relations presse  
03 21 21 91 27/ 06 67 29 21 58 / [Charpentier.Luc@pasdecalais.fr](mailto:Charpentier.Luc@pasdecalais.fr)  
[Pasdecalais.fr](http://Pasdecalais.fr)

---

### **La Communauté Urbaine d'Arras**

Contact presse : Cécile Stoquert – Direction de la Communication  
06 73 15 69 35 / [c.stoquert@cu-arras.org](mailto:c.stoquert@cu-arras.org)  
Site : [www.cu-arras.fr](http://www.cu-arras.fr)